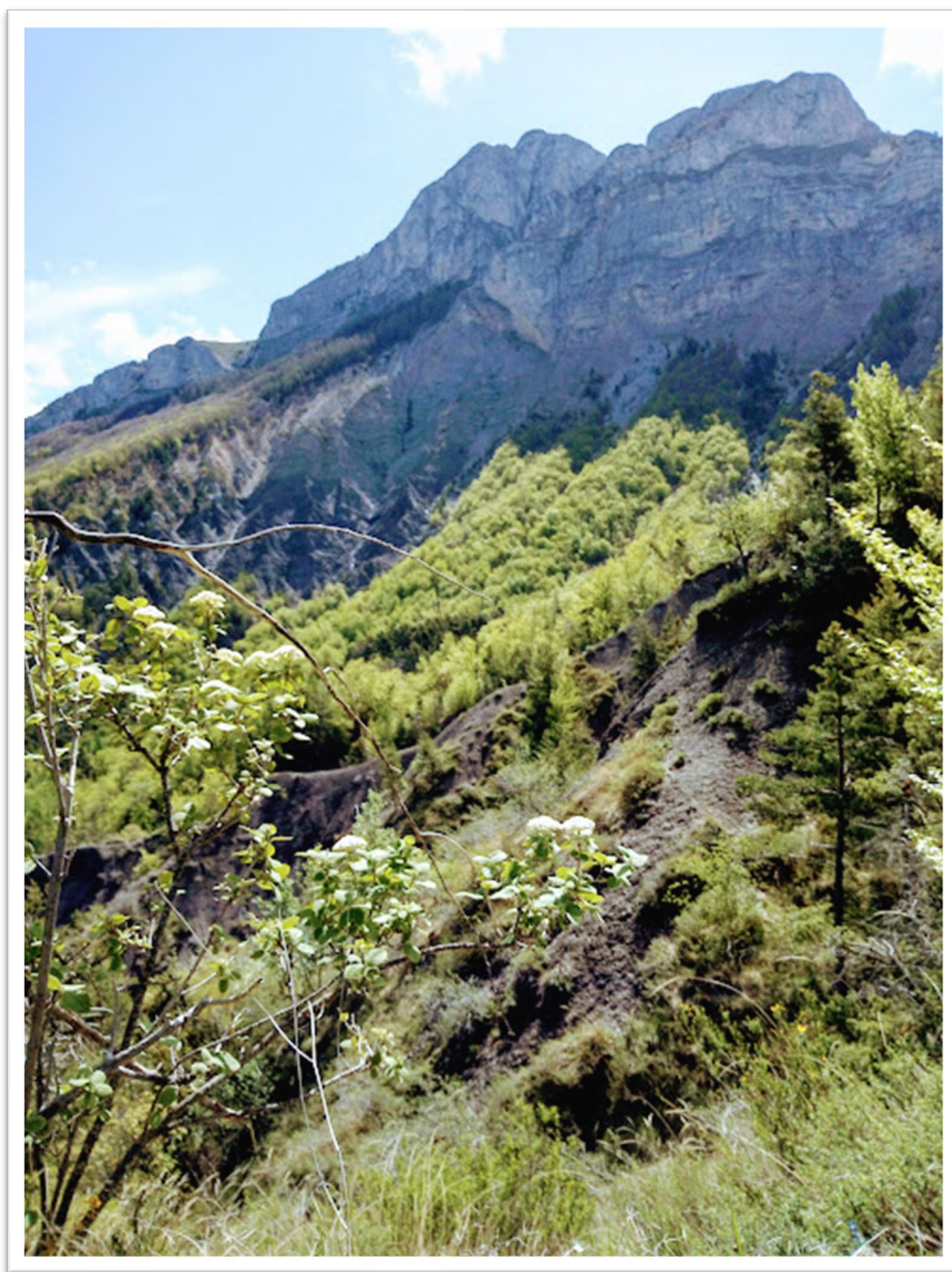


La RTM et pépinière du Vabre



Delphine Isoardi - Yves Bidet - Christiane Isoardi

Les Ateliers Du Couar, Archail, Juin 2021



Couverture : le Pic de Couar, mai 2021 (crédits D. Isoardi)

Les Hommes et la forêt d'Archail

~ Le reboisement de la commune d'Archail à la fin du XIXème s. ~

En France, la loi de 1860 a permis d'imposer en montagne la constitution de périmètres de reboisement définis d'après « l'état du sol et les dangers qui en résultent pour les terrains inférieurs ». Un décret suffisait à établir l'utilité publique des reboisements que l'administration jugeait nécessaires à une saine gestion écologique du territoire. Mis en demeure d'effectuer les travaux, les propriétaires pouvaient bénéficier de subventions. En cas de refus ou d'incapacité, les particuliers étaient expropriés sans indemnisation.... Bien qu'allégées par la loi de 1864 (permettant de substituer sous certaines conditions l'engazonnement aux plantations), ces mesures furent très mal accueillies par les populations montagnardes et pastorales, privées de pâturages et obligées de faire des travaux coûteux sous peine de perdre leur bien. Des résistances très vives se sont manifestées, voire même des révoltes à mains armées. En outre, les systèmes agraires des régions de montagne, suite à ces deux lois, commencèrent à se transformer et les sociétés locales perdirent de leur cohérence (l'élevage ovin régressa, ainsi que la culture céréalière en montagne ; la prairie permanente se substitua aux labours ...).

C'est dans ce contexte que fut adoptée le 4 avril 1882 la LOI SUR LA RESTAURATION ET LA CONSERVATION DES TERRAINS EN MONTAGNE. Cette loi donna un nouvel élan au mouvement de reboisement et conforta les forestiers en instituant des services spécialement dédiés à la Restauration des Terrains en Montagne dans les départements concernés. Les terrains à traiter furent désormais acquis et les travaux entièrement mis à la charge de l'État. Les zones réellement expropriées, appelées « séries domaniales RTM » permirent alors la mise en place d'ouvrages et de boisements de protection.

Objectif de la restauration des terrains en montagne :

Empêcher l'érosion et tout simplement la disparition des terres en altitude, en limitant les dégâts causés par les torrents (viser « l'extinction » du torrent), par un peuplement forestier en amont, parfois combiné à un engazonnement pour lutter contre le ruissellement sur les pentes dénudées. Ce travail fut souvent associé à des barrages et seuils en pierres sèches dans le fond des ravins pour maintenir leurs berges, diminuer la pente des talwegs et ralentir la vitesse d'écoulement des eaux, et pour que les sédiments charriés se déposent sur place et non en plaine. Entre ces barrages ont également été installés des barrières de pieux avec branchages entrelacés (provenant des éclaircies effectuées dans les peuplements trop serrés). Ces travaux eurent lieu aux abords et dans le lit de torrents très dégradés, et sur les versants (parfois de très fort dénivelé) des sommets de montagne.

Concernant Archail, voici la situation en 1911 :

« La série d'Archail est formée en grande partie par l'ancien périmètre des Escombettes. Elle a été complétée par des actions réalisées en 1892, 1901 et 1902. Elle comprend des terrains situés à une altitude qui varie de 900 à 1 897 mètres. Ces terrains sont formés soit par des bancs des schistes noirs ou gris d'une grande puissance et souvent complètement dénudés et profondément ravinés, soit par des versants d'éboulis à pente assez forte. Les travaux de restauration effectués à partir de 1887, dans cette série, ont eu pour résultat l'extinction des ravins secondaires, mais les plus dangereux, tels que ceux du Vabre et de l'Areste, qui prennent naissance dans les schistes que surmonte la masse rocheuse du Pic de Couar, sont toujours en activité et charrient, le premier surtout, lors des violents orages de l'été, des masses considérables de boue mélangée de blocs dont les plus gros dépassent parfois 20 mètres cubes.

Les travaux de reboisement ont consisté en plantation de pin noir, sylvestre, à crochets et de mélèze partout où le sol n'était pas absolument dénudé ; chacune de ces essences était placée dans sa station, le mélèze et le pin à crochets pur ou en mélange dans les parties hautes et aux expositions froides, les pins noir et sylvestre dans les parties basses et aux expositions chaudes. Sur quelques points très élevés et très froids il a été procédé à des semis de graines de mélèze sur la neige qui paraissent donner des résultats satisfaisants. Des boutures de saule et de peuplier et des drageons d'aune [aulne] et d'hippophagé [argousier] ont été plantés avec succès sur les berges et au fond des ravines de terres noires où l'on a en même temps semé à la volée des graines de bugrane, de fenasse et de sainfoin.

Les travaux de correction ont consisté dans l'établissement d'une série de barrages et de nombreux seuils [en pierres] dans les différents ravins et notamment dans celui du Vabre. Partout où l'on a pu se procurer le bois nécessaire, le fond des ravins a été garni de branchages solidement fixés au sol pour arrêter l'affouillement. »

(SOURCE : Ministère de l'Agriculture. Direction générale des Eaux et Forêts - Restauration et conservation des terrains en montagne. Partie 2. 1911, Paris, imprimerie nationale, 387 p.)

Cartographie des éléments concernant l'exploitation forestière d'Archail

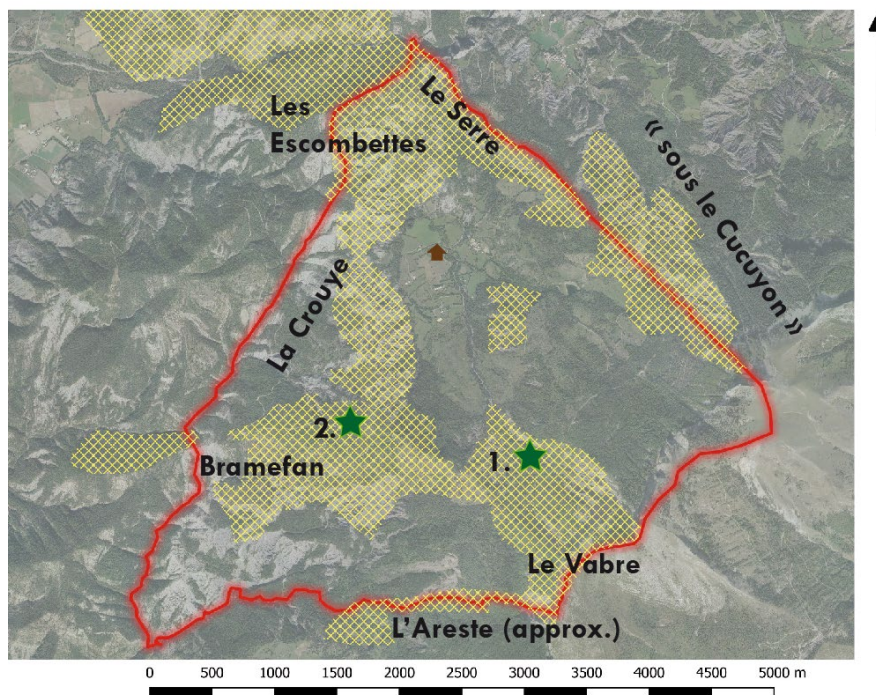
Fond hachuré jaune = essai de localisation des zones de travaux de la RTM

★ 1. pépinière RTM

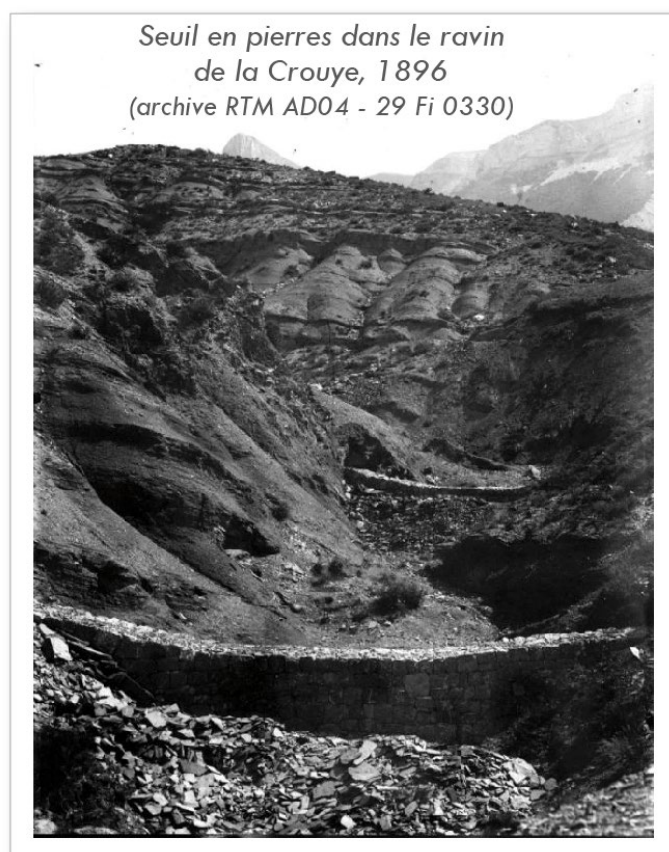
★ 2. maison forestière de la Bastide Neuve/ Maison Blanche

🏠 cabanes des coupeurs de bois italiens

(fond CRIGE-PACA - données et DAO D. Isoardi 2021)



Au final, Archail est l'une des rares communes du département à avoir été aussi soignée, atteignant 40% de reboisement en 1942 pour une moyenne de 5,5% dans le département (après cette date, les reboisements sont anecdotiques - cf. Blanchard 1944).



Mais qui, sur le terrain, gère tout cela ?

LES GARDES FORESTIERS

Depuis l'Ordonnance de Colbert de 1669, il existait des gardes domaniaux chargés des forêts domaniales et des gardes communaux pour les forêts communales. Dès 1791, la suppression des maîtrises des Eaux et Forêts et la recomposition des forêts du Royaume avaient imposé à la nouvelle administration forestière de s'organiser, structurellement et humainement. Trente ans plus tard, l'École Royale Forestière fondée à Nancy en 1824, formait les officiers forestiers.

Le XIX^{ème} siècle fut de fait, un grand siècle forestier. Brigadiers et gardes forestiers remplacèrent les anciens sergents et gardes des bois du Roi. Encadrés par un brigadier, les gardes étaient responsables du respect de l'application du régime forestier institué en 1827 : application du règlement, ordre et sécurité dans les forêts domaniales, et surtout, protection de l'intégrité de la forêt (à la fois la faune et la flore). Ils participaient à des tournées de surveillance, de coupe, de cubage, de martelage, de balivage, d'estimation, de culture, à des travaux routiers, de terrassement... Ils luttèrent contre le braconnage, le vol de bois, ou la cueillette d'espèces protégées ou menacées. Les Eaux et Forêts se virent confier ensuite d'autres missions, comme la restauration des terrains de montagne, et des torrents.

Au fil du temps, le corps, en partie constitué d'anciens soldats, connût une militarisation croissante, notamment après 1871. Le décret du 13 mars 1875 institua même un véritable corps militaire sous le nom des chasseurs forestiers, et par décret du 2 avril 1875, l'administration des Eaux et Forêts fut intégrée aux forces militaires françaises (en temps de paix, le personnel servait à assurer la continuité du service forestier et sa surveillance). En 1912, le statut des préposés domaniaux des Eaux et Forêts distinguait deux grades : les gardes et les brigadiers. Après la Première guerre mondiale, les préposés furent recrutés pour trois-quarts parmi les candidats militaires et pour le reste parmi les candidats civils.



Garde des Eaux et Forêt, avec un chien. Est-ce dans la pépinière d'Archail ? (2 Fi 0006 - archive RTM AD04)

LA MAISON FORESTIERE

Selon le code forestier, promulgué en 1827, « les gardes forestiers résideront dans le voisinage des forêts ou triages confiés à leur surveillance. Leur lieu de résidence sera indiqué par le conservateur ».

Pour rapprocher ce personnel de la forêt, l'administration fait alors construire massivement et/ou réaménager près de 1 600 logements de fonction. Ce sont les « maisons forestières » du XIX^{ème} siècle, qui s'inscrivent majoritairement dans un programme rationalisé et sériel, à partir de devis et plans types estompant les particularismes locaux (à l'instar de celui des maisons de garde-barrière ou d'éclusier). Il faut y voir l'image d'une administration forestière « toute-puissante », à la vision hégémonique et normative typique du XIX^{ème} siècle.

Souvent modestes et isolées, ces maisons furent assez régulièrement édifiées à la lisière des forêts voire en leur cœur. L'emplacement de chacune était désigné et tracé par un agent forestier. Desservies par un chemin, elles disposaient d'un point d'eau, d'une courette et de lieux d'aisance. Elles furent entourées d'un jardin et d'une terre cultivable.

Toutefois, ce principe de création de maison forestière sur un plan type crée ne s'appliqua guère en montagne. Dans le cas d'Archail, la Bâtie Neuve est clairement une ancienne ferme rénovée courant 1890. Cependant, sise aux confins de la commune, avec son plan oblong et son jardin, cette ferme devenue logement administratif cadre parfaitement avec le modèle-type. Elle se trouve en outre non loin de la pépinière.

*La maison forestière en 1894, après sa restauration
(archive RTM AD04 - 29 Fi 0223)*



*Extrait du
cadastre
napoléonien
(section B3 de
l'Areste)*



LA BATIE NEUVE ET LES GARDES FORESTIERS ARCHAILLONS

Ce bâtiment s'est tantôt appelé Bâtie ou Bastide neuve, tantôt Maison Blanche, voire Bastide Blanche.

En 1829, la Bâtie Neuve appartient à la famille Ravel. C'est une simple ferme familiale, composée d'un long bâtiment rectangulaire à un étage et muni d'une cour (parcelle 314 du cadastre napoléonien), d'un jardin potager (313), et d'un four (312). Elle possède une aire à battre (parcelle 317). Tout autour se trouvent prairies et pâtures (311, 315, 316), et de grandes parcelles labourables (310, 319, 320, 322...). Le chemin d'Archail aux Dourbes passe à proximité.

En 1891, encore désignée Bâtie Neuve, elle est toujours occupée par la famille Ravel, avec Louis le père, Caroline Arnaud sa femme et le petit Louis leur fils. Le petit berger Augustin Maurel, 15 ans, vit également avec eux. C'est toujours une ferme familiale habitée par des cultivateurs...

Et pourtant, 1891 est aussi l'année où est mentionné par la première fois un garde-Forestier à Archail : Hippolyte-Victor Roux, 33 ans, logeant au sein du village. C'est bien le tout premier le garde-forestier connu à Archail. Installée avec sa femme Marie-Rosalie Eléonie Liotard et leurs deux enfants de 6 et 2 ans (le petit dernier, Henri Albert, est née à Archail en 1889), il n'a pas encore de logement de fonction spécifique.

Restaurée avant 1894, les recensements de la population nous indiquent qu'en 1896, une autre famille prend place dans la Bastide Blanche, et cette fois-ci avec la vocation bien spécifique de garde-forestier. Le chef de famille est désormais Jules Rabanin, 49 ans et originaire des Mées. Il y vit avec sa femme Marie Céline (de Beaujeu, de 10 ans sa cadette), ses filles Augusta (16 ans) et Aline (9 ans) et son fils Paul-Marie (11 ans). Il est fort possible que ce soit cette famille (deux adultes et un ou deux enfants) que l'on voit devant la maison sur la photo de 1894 de la RTM (cercle

rouge). En 1901 comme en 1906, il n'y a plus que deux habitants, Jules Rabanin et sa plus jeune fille Aline (20 ans en 1906). Qu'est-il arrivé au reste de la famille ? Si les aînés se sont mariés, la mère est peut-être déjà décédée.

Après la Grande Guerre, en 1921, le nouveau garde forestier s'appelle Jean-Nicolas Thomas, 32 ans. Il y vit avec sa femme Rose, 34 ans (sans enfant). Ils sont originaires de Baixas dans les Pyrénées-Orientales.

C'est le registre de 1926 qui, le dernier, donne la liste des occupants de la Maison Blanche. Le garde-forestier s'appelait alors Joseph Antoine Benedetti (dans les 37 ans). Avec sa femme Angèle (32 ans), ils avaient auprès d'eux leur fils Jean-Jacques, alors âgé d'un an et la sœur de Joseph, Françoise Ambroggi (26 ans). Tous sont d'origine de Corse du sud (née à Bocognano pour Angèle, à Aullène pour les trois autres).

Après cette date, au moins à partir de 1931, la Maison Blanche ne semble plus habitée.

C'est aujourd'hui une ruine à peine visible sous la reprise d'une végétation arbustive très dense et anarchique.



LA PÉPINIÈRE D'ARCHAIL AFFECTÉE AUX TRAVAUX DE REBOISEMENT

La pépinière d'Archail, en bordure du Vabre dans sa partie supérieure, a été l'une des premières des Alpes-de-Haute-Provence, dans les années 1870-1890.

A l'époque ces pépinières s'appelaient « bandes volantes » : bandes pour zones où étaient semées les graines des futurs arbres ; et volantes car au plus près des plantations.

Il reste, un siècle plus tard, des arbres laissés sur place au départ des hommes, avec un abri en pierres (abri sommaire appuyé contre un gros rocher) et des bacs en pierres qui devaient servir probablement comme réservoir d'eau.

Des épicéas, des pins à crochets, des pins noir, d'Autiche et des mélèzes actuels témoignent aujourd'hui de cette intervention

(source : blog de l'APNEA – 2009 – D., J. et S. Leclerc)



*L'abri contre le rocher
et les deux bassins-réservoirs en enfilade
(photo D.Isoardi mai 2021)*

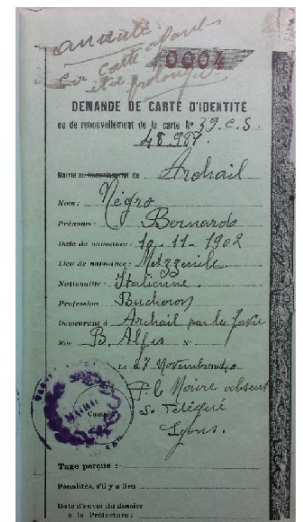


LES COUPEURS DE BOIS ITALIENS

A partir du deuxième tiers du XXème s., des immigrants italiens sont venus exploiter la forêt. À une cause économique (pression démographique et manque de travail en Piémont) s'ajoutait une cause politique : ils fuyaient le fascisme.

Bien présents encore dans la mémoire des Archailon d'aujourd'hui, citons Louis Maschio, cabliste ; les bûcherons Virgilio et Michel Maschio, Bernardo et Marcel Negro, Valentino Ponte, Giovanni Cavagna, Fernandino et Albino Bee ; les Nervi, les Zunino, et les Sassetti...

Une nouvelle population arrivée avec sa culture, sa langue, ses chants... qui a contribué à la nouvelle exploitation de ces forêts, mais aussi à repeupler le village.



*Demande de carte d'identité
de Bernardo Negro(AD 04)*



(photos : archives personnelles)

En 1955, un marché avait été passé avec l'Italie pour l'exploitation de la hêtraie pure de la Reynière et de la Tardée, sous le Couar et dans le haut du Vabre. Les dates gravées sur les vieux hêtres de la pépinière laissent entendre que les coupeurs de bois italiens ont pris la suite des forestiers de la fin du XIXème s.





Essai de superposition sur le Vabre

Fond : photo de l'été 2020 (D. Isoardi) – au-dessus, photo du ravin du Vabre par la RTM, extrême fin du XIXème s.